

4WARE SOFTWARE

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 30 RUE DU PETIT VOMIMBERT
45800 ST JEAN DE BRAYE
909 487 076 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 29 janvier,
A 19h30,

Les associés de la Société 4WARE SOFTWARE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 30, rue du Petit Vomimbert, 45800 ST JEAN DE BRAYE, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur Richard CONAN, titulaire de 750 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,**
- **Monsieur Jean-Michel GRANIER, titulaire de 2.550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,**
- **La société SELDON CONSULTING, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Xavier SEVIN, titulaire de 1.700 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,**

Total des actions des associés présents : 5.000 actions sur les 5.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel GRANIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la majorité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 30, rue du Petit Vomimbert, 45800 ST JEAN DE BRAYE au 130, rue de Charbonnière, 45800 ST JEAN DE BRAYE, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au : 130, rue de Charbonnière, 45800 ST JEAN DE BRAYE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés par leurs mandataires.

Fait à ST JEAN DE BRAYE,
Le 29 janvier 2025,

Monsieur Jean-Michel GRANIER Le Président – Associé	Monsieur Richard CONAN Associé

SELDON CONSULTING 882 105 778 RCS ORLEANS Représentée par Monsieur Xavier SEVIN, Président Associée